

**MAIRIE DE
CHAUMONTEL**
(Val d'Oise)

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 2017/172

**DATE DE
CONVOCAATION**

Le 10 octobre 2017

OBJET :

**DECISION
MODIFICATIVE N°1
BUDGET PRINCIPAL
2017**

L'an deux mille dix-sept, le quatorze octobre, à dix heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Sylvain SARAGOSA, Maire.

PRESENTS : Monsieur Sylvain SARAGOSA, Madame Isabelle PARENT, Monsieur Georges SCHMITT, Madame Betty HUYLEBROECK, Monsieur Patrice BRONSART, Madame Katya SCHMITT, Monsieur Eric CASSERON, Madame Aude POIREE, Monsieur Jacques GAUBOUR, Madame Pascale BACQUEVILLE, Monsieur Nuno CARNEIRO DIAS, Madame Florence GABRY, Monsieur Fabrice HUYLEBROECK, Monsieur Karim KENTACHE, Monsieur Christophe VIGIER, Madame Martine GHENASSIA, Madame Betty HANAUER-BEASLAY, Monsieur Jacques LABARRE, Monsieur André LEFEVRE

PROCURATIONS : Madame Véronique PETIT pouvoir à Madame Isabelle PARENT, Madame Evelyne POIGNON pouvoir à Monsieur Christophe VIGIER, Monsieur Olivier POIGNON pouvoir à Monsieur Nuno CARNEIRO DIAS, Madame Corinne TANGE pouvoir à Monsieur Patrice BRONSART

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Isabelle PARENT

∞∞∞∞∞∞∞∞

La délibération n° 2017-168 prise lors de notre conseil municipal du 19 septembre 2017 est abrogée et ainsi remplacée :

Monsieur le Maire, informe le conseil municipal ;

Afin de régulariser la participation due pour la fréquentation des enfants de Chaumontel à la crèche de Luzarches pour les années 2014-2015 et 2016,

Il s'avère nécessaire de réajuster les crédits afin de les adapter à la réalité des informations budgétaires successives obtenues depuis l'adoption du budget primitif 2017.

Les réajustements concernent des crédits ouverts aux sections de fonctionnement et d'investissement sur le budget principal 2017 aux articles suivants :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D 6042 : Achat presta° service sauf terrain		84 970,00 €		
D 60612 : Energie-électricité		10 000,00 €		
D 6067 : Fournitures scolaires		3 090,00 €		
TOTAL D 011 : Charges à caractère général		98 060,00 €		
D 739223 : FPIC Fonds national de péréquat°	54 970,00 €			
TOTAL D 014 : Atténuations de produits	54 970,00 €			
D 023 : Virement section investissement	40 000,00 €			
TOTAL D023 : Virement à la sect°d'investis.	40 000,00 €			
D 6574 : Subv. Fonct. Person. droit privé	3 090,00 €			
TOTAL D 65 : Autres charges gestion courante	3 090,00 €			
TOTAL	98 060,00 €	98 060,00 €		

Nombre de Conseillers en

Exercice : 23

Présents : 19

Votants : 23

Le Maire certifie avoir fait afficher aujourd'hui, à la porte de la Mairie, le compte rendu de la délibération ci-contre et qu'il n'a été fait aucune observation.

Fait à CHAUMONTEL,
Le 18 octobre 2017

Le Maire,
Sylvain SARAGOSA

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D 21318-18 : LOCAUX ASSOCIATIFS	40 000,00 €			
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	40 000,00 €			
R 021 : Virement de la section de fonct.			40 000,00 €	
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonct.			40 000,00 €	
TOTAL	40 000,00 €		40 000,00 €	

La présente décision modificative n°1 du budget principal de la commune pour l'exercice 2017 s'équilibre en dépenses et en recettes :

- Section de fonctionnement : 98 060,00 €
- Section d'investissement : - 40 000,00 €

Le Conseil Municipal ;
Après en avoir délibéré ;

- Pour** : 14 voix - Monsieur Sylvain SARAGOSA, Madame Isabelle PARENT, Monsieur Georges SCHMITT, Madame Betty HUYLEBROECK, Monsieur Patrice BRONSART, Madame Katya SCHMITT, Monsieur Eric CASSERON, Monsieur Jacques GAUBOUR, Madame Véronique PETIT, Madame Pascale BACQUEVILLE, Monsieur Fabrice HUYLEBROECK, Monsieur Karim KENTACHE, Madame Corinne TANGE, Madame Aude POIREE
- Contre** : 9 voix - Monsieur Nuno CARNEIRO DIAS, Madame Florence GABRY, Madame Evelyne POIGNON, Monsieur Olivier POIGNON, Monsieur Christophe VIGIER, Madame Martine GHENASSIA, Madame Betty HANAUER-BEASLAY, Monsieur Jacques LABARRE, Monsieur André LEFEVRE

A la majorité :

APPROUVE cette décision modificative n° 1 en votant les crédits ci-dessus.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont, les membres présents, signé après lecture faite.

Le Maire,